

## GARE AUX FILOUS

Pour les beauceronniers, amateurs de promenades dans la nature, voici une méchante aventure qui m'est arrivée récemment et qui aurait pu se terminer très mal. Il y a tout juste un an, je promenais quatre de mes chiens sur un chemin désert (piste incendie).



Les chiens à peine sortis du camion, j'entends vaguement une voix me héler. Par prudence, je rappelle immédiatement les chiens qui étaient à deux mètres de moi et les rentre dans le camion. J'attends un bon moment.

Un homme apparait enfin, qui me dit avoir eu peur des chiens, avoir escaladé en prévision une petite clôture grillagée d' 1m50 puis être revenu lorsque les chiens ont été rentrés dans le fourgon. Je m'excuse alors de l'avoir effrayé, nous discutons un moment et nous nous quittons. Je décide d'éviter dorénavant ce lieu et j'oublie l'affaire.

Un mois plus tard, le même personnage arrive à l'élevage, prétexte que "*peut-être*" il a pu se faire mal, que "*peut-être*" un jour il s'en ressentira. Il déclare donc un accident à son assurance. Un accident?

Je lui signale que mes chiens ne sont pas en cause car ils ne l'ont ni vu, ni entendu, ni touché et pour cause, ils étaient à environ 30 mètres du lieu où il se tenait, caché à notre vue.



Quelques temps plus tard, je reçois une lettre de l'assureur du personnage affirmant que mes chiens ont attaqué leur client... Ma réponse est nette: mes chiens n'ont jamais attaqué quiconque, veuillez préciser les circonstances du prétendu accident, merci.

Les semaines passent, puis les mois, cette histoire qui ressemble fort à une arnaque à l'assurance semble oubliée.

Et bien non, car mi septembre (huit mois après l'incident !) coup de théâtre:

Un gendarme de la brigade voisine me téléphone pour m'intimer l'ordre de trouver un "arrangement" dans les 15 jours qui suivent, avec l'escroc à la morsure de chien, sous peine d'enregistrer sa plainte ...

" *et là, ça ne rigolera pas, on va enquêter soigneusement et ce n'est pas dans votre intérêt*" etc. s'ajoute une série de sous entendus et d'intimidations.

Au fait, plainte pour quoi?

Par mesure de précaution, je renouvelle mon courrier à l'assureur de l'arnaqueur, car le premier était resté sans réponse. Celui là le restera également.

Fin Novembre, nouvelle pression.

Cette fois, le chef de la brigade de gendarmerie me téléphone en personne et là, c'est beaucoup moins soft.

Les menaces sont précises, les accusations directes.

Je suis qualifié de menteur, ON me dit que la plainte va être enregistrée ( 10 mois après la rencontre!) qu'ON ne me lâchera pas, qu'ON viendra me chercher à domicile à 6 heures du matin s'il le faut, qu'ON me contrôlera à chaque fois qu'On sera à Fitou, qu'On trouvera bien mes chiens à divaguer à un moment ou un autre et là...

Bref On me somme de nouveau d'obtempérer dans les 15 jours sinon il y a plainte.

Oui, mais... d'obtempérer à quoi puisqu'il ne s'est jamais rien passé???

Quelques somnifères et anti déprimeurs plus tard, je décide que ces sinistres personnages n'ont pas le droit de me pourrir la vie ni encore moins de faire des fausses déclarations pour récupérer une source de revenus sur mon dos.

Mon instinct d'honnêteté prend le dessus sur la crainte du gendarme et je décide de consulter un avocat spécialiste de ce type d'affaire.

Celui-ci intervient par écrit auprès de la gendarmerie pour faire cesser les harcèlements, avec copie au Procureur de la République.

Il fait une démarche similaire auprès de la Compagnie d'assurance de l'escroc amateur, qui ne possède même pas l'ombre d'un début de soupçon de dossier!!!

Depuis, ni moi, ni l'avocat n'avons plus jamais entendu parler de cette affaire.

Un an s'est écoulé...Je ne promène plus mes chiens en campagne autour du village ni dans la juridiction de ces fameux gendarmes, même si le Maire m'a affirmé n'avoir jamais entendu quiconque se plaindre de nos chiens depuis 11 ans que l'élevage est à Fitou.

La morale de cette histoire? Et bien, tout le monde la connaît:

Quand vous voulez arrondir vos fins de mois, repérez un ou plusieurs gros chiens. Si le propriétaire ne marche pas pour déclarer un sinistre alors portez plainte, ça fait toujours peur.

Quand vous avez des gros chiens, vous êtes coupable!

Quand vous êtes éleveur, coupable!

Quand vous tombez par hasard dans les pattes d'un escroc à la petite semaine avec vos chiens, coupable, coupable et coupable!

Vous devez alors payer un avocat pour obliger vos tortionnaires (gendarmes et compagnie d'assurance) à appliquer la Loi, rien que la Loi.

Et encore, ne crions pas victoire, notre escroc pourrait encore tenter une récidive ou porter plainte auprès des si bienveillants gendarmes (je ne connais pas les délais de prescription).

Il me faudra alors me défendre de quelque chose que je n'ai pas commis, subir les pires accusations, aller au tribunal, y laisser santé et argent, pour qu'un juge finisse par déclarer que je ne suis pas coupable.

Sans compter qu'une plainte pour agression par chiens, pour le coup, ce sont mes chiens qui sont en danger... de mort.

Pas mal non? Alors, beauceronniers amateurs de promenades et du bien-être de vos chiens, réfléchissez à deux fois avant de vous engager dans un chemin de traverse...

Vous n'êtes peut-être pas près d'en voir le bout!

Au fait le plus drôle, vous le savez?

Et bien mon avocat n'a même pas été étonné de l'attitude des gendarmes.

Il paraît que c'est fréquent et qu'il y a pire encore!!!

